



SOUS-PREFECTURE DE RIOM

## Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8301037 «MARAIS SALE DE SAINT BEAUZIRE» Réunion du 23 mars 2017

La réunion est présidée par M. le sous-préfet de Riom, Monsieur Franck BOULANJON

Sont présents :

AUDIGIER Pauline	Communauté de communes Riom Limagne et Volcans
AMILAN Nelly	Puy-de-Dôme Nature Environnement
BOULANJON Franck	Sous-préfecture (sous-préfet)
CHABRIER Michel	Mairie de St-Beauzire
CHEVARIN Jérôme	APRR
CORDONNIER Stéphane	Cen Auvergne
HEBRARD Jean-Pierre	Mairie de St-Beauzire (maire)
LE CHEVILLIER Bruno	Agence Française pour la Biodiversité
ROUDEIX Christelle	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
ROSSEEL Maurice	Puy-de-Dôme Nature Environnement
WOJTKO Bertrand	DDT 63

Sont Excusés : **A compléter**




M. le sous-préfet organise un tour de table puis donne la parole au Conservatoire d'Espaces naturels Auvergne (Cen), animateur du site, pour l'ordre du jour : Travaux de gestion, études, communication et concertation.

Les actions se sont déroulées comme prévu lors du dernier comité de pilotage. Les thèmes suivants ont fait l'objet de discussions ou de précisions :

### Concertation sur la restauration du Rif et la connexion entre les zones humides

Le Rif est situé à la frontière de deux communautés de communes. Le Conseil départemental a contacté les deux structures animant des contrats territoriaux. À ce jour, la restauration du Rif serait plus facile à intégrer au contrat territorial porté par Clermont communauté sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. Le Cen prendra donc contact avec son animateur pour étudier la faisabilité d'y intégrer le Rif. Sur l'autre communauté de communes Riom Limagne et Volcans, la zone du Rif n'est pas intégrée dans le contrat territorial existant situé plus en amont. Le comité Natura 2000 souligne également que la loi attribue aux communes, à compter du 1er janvier 2018, une nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Le portage politique des contrats territoriaux risque donc d'être

modifié. Pour 2017, le comité valide la poursuite de la concertation foncière qui permettra d'affiner la faisabilité technique du projet (restauration hydrologique + sentier en boucle reliant les sites).

En ce qui concerne les pollutions récurrentes du Rif, le représentant de l'Agence Française de la biodiversité signale qu'une étude du réseau pluviale est en cours pour préciser l'origine des problèmes qui pourrait être liée à un défaut du réseau séparatif dans les zones industrielles situées en amont.

### **Plante exotique envahissante : Le Sénéçon du cap**

L'abondance de cette plante augmente sur le site depuis 2011, malgré les arrachages. APRR confirme les difficultés d'une augmentation des interventions sur l'A71. Il y a déjà deux fauches sous glissière par an mais il n'est pas possible d'intervenir en été à cause du trafic et la floraison de Sénéçon s'étale de juin à décembre. L'utilisation d'un couvert de Trèfle blanc a effectivement été testée mais c'était pour limiter l'Ambrosie et dans un secteur où le Sénéçon est moins abondant. Le semis de trèfles nécessite un traitement chimique préalable, hors l'utilisation d'un herbicide sélectif n'est pas souhaitable au niveau du marais. Une autre solution serait de faire un accotement en béton mais ce sont des travaux lourds. C'est une solution à moyen terme qui pourrait être proposée à l'occasion d'autres travaux de réfection de la chaussée.

Dans le cadre de la gestion locale de l'espèce, la proposition d'une intervention restreinte à des secteurs prioritaires est validée par le comité de pilotage. Les ajustements techniques du contrat Natura 2000 seront affinés avec la DDT. Il est demandé de préciser l'impact de la hauteur de fauche.

### **Concertation locale/Communication**

Les travaux de réfection de la voirie au niveau du péage de Gerzat ont été accompagnés de mesures pour limiter la pollution en phase chantier (pose de filtres). Un des fossés autoroutiers se prolonge ensuite au sud du marais coté Gerzat.

Les possibilités de valorisation pédagogique de ce site restent limitées par sa situation en bordure de zones bruyantes (autoroute, ZAC, aéromodélisme) et par l'absence de chemin traversant le marais. Ce site est toutefois en libre accès pour les piétons qui le souhaitent. L'articulation d'un sentier avec l'ENS du marais de Lambre paraît être la seule solution pour en améliorer la découverte qui restera dans tous les cas limitée à la partie ouest du marais.

La recherche de partenaires privés s'est poursuivie avec le contact d'une autre entreprise du Biopôle mais il n'y a pas d'engagement pris pour l'instant.

### **Gouvernance**

Le comité de pilotage continuera à se réunir une fois par an. Le suivi de la mise en œuvre des projets au cours de l'année se fait plutôt de façon bilatérale avec les acteurs locaux concernés. La nouvelle compétence GEMAPI changera peut-être la gouvernance du site à partir de 2018. Le mandat de trois ans confié par l'Etat au Cen Auvergne pour l'animation du site se termine également au 31/12/2017. Un nouvel appel à candidatures sera lancé par l'Etat pour l'animation de cette zone Natura 2000 sur la période 2018-2020.

Après avoir remercié les participants, Monsieur le sous-préfet clos le comité de pilotage.

Le Sous-Préfet de Riom



Franck BOULANJON